

Première demande de passeport

Si vous ou votre enfant avez déjà obtenu un passeport allemand et souhaitez maintenant en demander un nouveau, veuillez lire notre fiche d'information "Passeport (renouvellement)".

Pour une première demande de passeport allemand, les documents suivants -en originaux et en copies - sont nécessaires :

- Un formulaire à remplir (à trouver sur notre site internet)
- Une photo passeport biométrique actuelle (à présenter au guichet le jour du dépôt de la demande de passeport)
- Acte de naissance de l'enfant (et tous les éventuels jugements de justice y afférents)
- Passeports/cartes d'identité des parents

- Si le père vit en Allemagne, des copies de toutes les pages de son passeport
- Si le père vit en Allemagne, son attestation de résidence avec mention de sa nationalité et de son statut matrimonial
- Si l'un des parents ne peut pas être présent lors de la demande de passeport, une autorisation écrite de celui-ci pour l'établissement du passeport (avec légalisation de sa signature).
- Pour les enfants nés hors mariage : une reconnaissance de paternité
- Pour les enfants nés dans le mariage : acte de mariage des parents (et tous les éventuels jugements de justice y afférents)
- Si une déclaration de nom doit être faite (voir ci-dessous), actes de naissance des parents (et tous les éventuels jugements de justice y afférents)
- Le cas échéant: Preuve du choix du nom de famille lors d'un mariage (attestation de nom à l'état civil ou acte de mariage allemand)
- Le cas échéant: attestation de naturalisation ou toutes autres preuves de la nationalité des parents
- Le cas échéant: preuves du port de nom de l'enfant selon le droit allemand (p. ex. acte de naissance allemand / attestation de nom délivré par l'office d'état civil allemand, également pour les frères et sœurs ayant les mêmes parents)

Information importante concernant le port de nom de votre enfant

L'inscription du nom de famille dans l'acte de naissance togolais ne suffit malheureusement pas pour le droit allemand en matière du port de nom.

Parents non mariés au moment de la naissance de l'enfant :

Selon le droit allemand, votre enfant portera le nom de famille de sa mère comme nom de naissance même si l'acte de naissance togolais mentionne le nom de famille du père. **Le passeport de l'enfant sera donc établi au nom de famille de la mère.**

* Excepté si une reconnaissance prénatale de paternité a été effectuée.

Si le nom du père est souhaité, il est possible de faire la déclaration de nom nécessaire à cet effet sur rendez-vous à l'ambassade (**payant**). Pour la procédure, tous les actes doivent en général être traduits en allemand. Les bureaux d'état civil en Allemagne ont la compétence pour cette procédure et l'ambassade n'a aucune influence sur leurs **délais de traitement. Ceux-ci peuvent varier de quelques mois à plus d'un an.**

Nom souhaité pour votre enfant : () nom de la mère () nom du père

Parents mariés ou reconnaissance prénatale de la paternité :

S'il s'agit de votre premier enfant commun, vous devez obligatoirement faire une déclaration de nom à l'ambassade afin de déterminer le nom de naissance (= nom de famille) de votre enfant.

Questionnaire pour la vérification préalable			
Noms et prénoms de l'enfant		Date et lieu de naissance	
Nom et nationalité(s) de la mère		Nom et nationalité(s) du père	
Parents mariés?		Date et lieu du mariage	
Mariage(s) de la mère: Prière de les mentionner tous	Date et lieu du mariage	Date et lieu du divorce / dissolution du mariage par la mort du conjoint	Type de mariage
			() traditionnel () civil
			() traditionnel () civil
Mariage(s) du père: Prière de les mentionner tous	Date et lieu du mariage	Date et lieu du divorce / dissolution du mariage par la mort du conjoint	Type de mariage
			() traditionnel () civil
			() traditionnel () civil
En dehors de l'enfant susmentionné, les parents ont les enfants suivants en commun (nom, date et lieu de naissance, nationalité) Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez écrire sur une autre feuille			
Coordonnées de la mère (adresse, boîte postale, E-mail, téléphone)		Coordonnées du père (adresse, boîte postale, E-mail, téléphone)	
Veuillez indiquer la langue parlée si l'un des parents ne parle ni le français, ni l'allemand, ni l'anglais.			

Important : d'autres documents peuvent être demandés au cours de la procédure, par exemple des traductions ou d'autres démarches, comme une vérification des documents, peuvent également être nécessaires.

Les délais de traitement et les étapes suivantes sont fonction de la configuration de chaque cas.